



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2023

**Date de convocation :** Le 3 avril 2023  
**Nombre de conseillers :** En exercice : 14  
Quorum : 7  
Présents : 8  
Votants : 11

L'an deux Mil vingt-trois, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

**Sont présents :** Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, M. Stéphane DUBOIS, M. Raphaël POULAIN, Mme Gaëlle ALLART, Mme Valérie BOULANGER M. Nicolas FLEURY, M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE formant la majorité des membres en exercice.

**Sont excusés :** Mme Maria-Hélène PAULINO donne pouvoir à M. Stéphane DUBOIS  
Mme Séverine HENRIETTE donne pouvoir à Mme Gaëlle ALLART  
Mme Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Mme Valérie BOULANGER  
Mme Carine CHOQUET  
Mme Florence LEVEQUE  
Mme Elisabeth ETEVE

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE

\* \* \*

### Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2023
- ✓ Choix de la maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation, la mise en conformité et l'aménagement scénique de la salle des loisirs
- ✓ Questions diverses

**Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 :** Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Ajout d'un point à l'ordre du jour :** Mme le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : autorisation de signature des conventions de financement entre la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et la commune de Bernaville dans le cadre de travaux voirie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

- ✓ **Choix de la maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation, la mise en conformité et l'aménagement scénique de la salle des loisirs.** (Délibération n° 2023/04/25)



Mme le Maire rappelle la délibération du 14 octobre dernier autorisant le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation, la mise en conformité et l'aménagement scénique de la salle des loisirs, selon la procédure adaptée.

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offre dont la clôture était le 30 mars 2023 à 12h00, deux offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 30 mars par la commission d'appel d'offre, puis d'une analyse. L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique jugée d'après le mémoire technique (60 %) et le prix (40%).

Mme le Maire présente la synthèses des deux offres :

	KOYA Architecture et Scénographie	ML Architecture Urbanisme
Numéro de pli	1	2

Valeur technique jugée d'après le mémoire technique (60 points)		
L'expérience des moyens humains affectés à la mission (20 points)	18	10
La décomposition du temps passé par phase (20 points)	14	12
L'approche méthodologique de mise en œuvre des travaux (20 points)	12	18
<b>Valeur technique (60 points)</b>	<b>44</b>	<b>40</b>
Prix (40 points)		
Montant de l'offre	39 000.00 € H.T.	41 173.00 € H.T.
<b>Valeur financière</b>	<b>30</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL DES POINTS</b>	<b>74</b>	<b>65</b>
<b>CLASSEMENT PROPOSE</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité :

- le classement et choisit KOYA Architecture et Scénographie pour la maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation, la mise en conformité et l'aménagement scénique de la salle des loisirs pour un montant de 39 000.00 € H.T.
- autorise Mme le Maire à signer le marché avec la maîtrise d'œuvre retenue ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

✓ **Autorisation de signature des conventions de financement entre le Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et la commune de Bernaville dans le cadre de travaux de voirie.** (Délibération n° 2023/04/26)

Mme le Maire présente à l'assemblée les travaux de voirie qui seront réalisés rue de Beaumetz et la rue derrière le Crédit Agricole par la CCTNP.

La participation de la commune demandée est de 30 %, elle est calculée en fonction du coût de l'opération hors taxes selon un état récapitulatif des travaux prévisionnels soit :

Coût total des travaux de fonctionnement :

- rue de Beaumetz : 18 306.48 € HT soit une participation de la commune de 5 491.944 € HT.

- rue derrière le Crédit Agricole : 11 855.86 € HT soit une participation de la commune de 3 556.758 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer les conventions de financements entre la CCTNP et la commune dans le cadre de travaux de voirie.



### Questions diverses

**Mme le Maire** fait part que depuis le dernier conseil municipal la recherche d'un médecin pour remplacer le départ du docteur Gargatte est en bonne voie.

**Mme le Maire** fait part que l'assainissement reliant le presbytère doit-être refait en partie, des canalisations sont cassées. Un devis est en cours par l'entreprise la SADE.

**Mme le Maire** donne lecture du mail de M. MACHU chef de service études générales et préalables du Conseil Départemental faisant part de la modification de l'aménagement de l'aire de covoiturage route nationale. Ce dernier propose de conserver une seule entrée sortie avec un portique pour empêcher les camions d'entrer sur le parking, de prolonger l'îlot qui sépare le trottoir du parking et de reprendre la totalité du revêtement enduit. Cette proposition de modification convient à l'ensemble du conseil municipal.

**Mme le Maire** fait part que les menuiseries de l'église sauf le porche vont être changées cette semaine.

**Mme le Maire** fait part que « Drone Delattre Expertise » a rendu le diagnostic d'inspection intérieur et extérieur de l'église de Bernaville.

**Mme le Maire** présente les différentes candidatures reçues pour les emplois d'été au service technique. Une seule candidature a été retenue car elle a plus de 18 ans. Afin d'obtenir plus de candidatures âgées de plus de 18 ans, une annonce va paraître dans le bulletin municipal.

**M. POULAIN** fait part que la pose des regards se poursuit.

**M. FLEURY** fait part que des riverains se plaignent de manque de visibilité au « cédez le passage » au stade de football venant de Vacquerie.

**M. FLEURY** informe l'assemblée que la commission jeunesse s'est réunie pour organiser le CAJ de cet été.

**M. DUBOIS** fait part que le service technique a démarré les tontes.

**M. DUBOIS** fait part que M. et Mme DETAPPE souhaitent qu'il soit créé un parking en épi devant chez eux.

**M. VANNIEUWENHUYSE** fait part qu'il a contacté les compagnons du devoir pour la restauration de l'église de Bernaville. Par conséquent, il souhaite que le rapport d'inspection intérieure et extérieure de l'église lui soit envoyé.

**Mme BOULANGER** informe l'assemblée que le repas des aînés aura lieu le mercredi 19 avril, 127 personnes sont inscrites.

**Mme BOULANGER** donne lecture du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars. Lors de cette séance, le compte financier 2022 a été présenté. Mme DEBOUT annonce que le collège Bois l'Eau est le mieux classé du département dans le cadre des Indicateurs de Valeur Ajoutée des Collèges. M. SOMON fait part de son souhait de mutualiser les ressources de l'école primaire et du collège en matière de restauration scolaire (retour de l'accueil des primaires et des maternels), à la suite des futurs travaux de restructuration de la demi-pension.

**Mme BOULANGER** fait part que suite à un courrier reçu du Conseil Départemental, elle a candidaté au nom de la commune au label Terre de Jeux 2024. Ce label est accessible à toutes les collectivités et à tous les acteurs du mouvement sportif en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quels que soient leur taille et leurs moyens. Le label Terre de Jeux 2024 a trois objectifs : partager les émotions véhiculées par le sport, faire adhérer un maximum de Français au sport de façon quotidienne, faire participer tout le monde, à son niveau, aux jeux olympiques et paralympiques. Il ne s'agit pas d'être sportif, mais bien d'être acteur à un moment ou un autre pour les J.O.

Obtenir ce label, c'est vouloir partager les valeurs du sport. C'est aussi avoir envie de fédérer sa commune, les membres de son association autour de nombreuses activités.

Les animations proposées doivent s'adresser à tous, jeunes, moins jeunes, personnes valides ou en situation de handicap. **Mme BOULANGER** fait part à l'assemblée qu'elle



souhaite associer les associations sportives, l'école, le collège, la bibliothèque et la MARPA.

Clôture de la séance à 22h35

Le Secrétaire de séance,  
Nicolas VANNIEUWENHUYSE

Po/La Présidente de séance,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint, Didier PATTE

*Séance du Conseil Municipal*

*En date du 7 avril 2023*

## **LISTE DES DELIBERATIONS**

*Délibération n° 2023/04/25* : Choix de la maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation, la mise en conformité et l'aménagement scénique de la salle des loisirs.

*Délibération n° 2023/04/26* : Autorisation de signature des conventions de financement entre le Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie et la commune de Bernaville dans le cadre de travaux de voirie.